

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

**MINISTERE DES FORETS ET
DE LA FAUNE**

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

**MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE**

GENERAL SECRETARY

**ATELIER CONJOINT DE LANCEMENT DES PROJETS
DU PROGRAMME FAO-UE FLEGT AVEC LE CERAD, LE CIFOR ET
LE DEPARTEMENT DE FORESTERIE DE LA FASA
DE L'UNIVERSITE DE DSCHANG,
YAOUNDE, HOTEL DJEUGA PALACE, LE 02 NOVEMBRE 2017**

Projet de Discours d'Ouverture
de Monsieur Joseph NYONGWEN,
Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune,
Représentant Son Excellence NGOLE PHILIP NGWESE,
Ministre des Forêts et de la Faune
(MINFOF)

Yaoundé, le 02 Novembre 2017

Monsieur le Représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun,

Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture,

Mesdames et Messieurs les Points Focaux APV/FLEGT au sein des Administrations publiques partenaires de mise en œuvre du Système de Vérification de la Légalité de l'APV/FLEGT Cameroun,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Représentants des Sociétés Forestières et des Syndicats du Secteur Forestier,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Représentants des Institutions de l'Enseignement Supérieur,

Mesdames et Messieurs les Maires Gestionnaires des Forêts Communales et des Gestionnaires des Forêts Communautaires,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Représentants des Organisations Non Gouvernementales Internationales, Nationales et Locales,

Messieurs les Directeurs des Projets financés par le Programme FAO-UE FLEGT de la FAO,

Distingués Représentants des Communautés Locales et des Peuples Autochtones,

Honorables Invités,

Très Chers Collaborateurs,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole ce jour, à l'ouverture des travaux du présent atelier de lancement conjoint des trois projets financés par le Programme FAO-UE FLEGT de la FAO, au nom de Son Excellence NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune, empêché.

Permettez-moi, tout d'abord, de joindre ma voix à celle du Professeur Martin TCHAMBA, Chef du Département de Foresterie à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang, aujourd'hui, porte-parole des trois projets financés par le Programme FAO-UE FLEGT, pour vous souhaiter, à mon tour, une chaleureuse et cordiale bienvenue dans cette luxueuse Salle de l'Hôtel Djeuga Palace qui accueille les travaux de cet atelier.

Votre présence massive et impressionnante aux travaux de cet atelier est un vibrant témoignage de l'intérêt que vous attachez à la promotion de la gouvernance et de la légalité forestière dans notre pays et, surtout, de votre engagement et de votre détermination à œuvrer, sans relâche, aux côtés du Ministère des Forêts et de la Faune et de tout le Gouvernement, à la mise en œuvre effective de l'Accord de Partenariat Volontaire signé le 06 octobre 2010 entre le Cameroun et l'Union Européenne et entré en vigueur depuis le 16 décembre 2011.

Honorables Invités,

Chers Collaborateurs,

Mesdames et Messieurs,

Chers Participants,

Le Cameroun est connu et reconnu, dans l'ensemble du Bassin du Congo, comme le pionnier, le pilier et la locomotive de la gouvernance forestière. Il est aussi connu et reconnu comme un pays qui tient ses engagements internationaux. Il en est et il en sera de même en ce qui concerne l'Accord de Partenariat Volontaire signé avec l'Union Européenne. Il ne faut pas douter de sa volonté inébranlable, de sa capacité et de sa détermination à tenir les engagements pris dans le cadre de l'APV/FLEGT.

Certes, nous avons pris un retard considérable dans le développement de la nouvelle application du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières, plus connue sous l'acronyme de SIGIF 2.

Certes, aucune autorisation FLEGT pour l'exportation du bois Camerounais dans le marché de l'Union Européenne n'a encore été délivrée, sept ans après, jour pour jour, la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire avec l'Union Européenne.

Certes, le Système de Vérification de la Légalité Forestière, épine dorsale de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT au Cameroun, n'est pas encore fonctionnel dans la configuration établie par l'Accord de Partenariat Volontaire.

Mais, nous devons, ensemble, en toute objectivité, reconnaître, admettre et faire savoir à toutes les parties prenantes à la gouvernance forestière, au Cameroun et à l'étranger, que des progrès indéniables, irréversibles et non négligeables ont été accomplis, par notre action commune, pour la mise en œuvre effective de l'Accord de Partenariat Volontaire. Citons, si vous le voulez bien, quelques-uns de ces progrès :

- Le développement de six (06) modules du SIGIF 2 sur les dix-huit (18) attendus. Le Consortium IAS-BUREDIP est à pied d'œuvre et avance sereinement dans le développement des douze (12) modules restants. Comme vous le savez, la nouvelle configuration du SIGIF 2 est rendue complexe et délicate parce qu'elle est appelée à gérer tous les types de titres forestiers au Cameroun, la cartographie forestière, la traçabilité des bois, le contentieux forestier et l'émission des certificats de légalité et des autorisations FLEGT, entre autres.
- La densification du cadre juridique de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire, par la signature, entre autres, des décisions relatives à la reconnaissance des certificats FSC et OLB émis par BUREAU VERITAS dans la délivrance des autorisations FLEGT, à l'exécution des Directives d'inventaire d'exploitation avec géo-référencement des tiges, aux modalités de délivrance des attestations de respect des obligations environnementales dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT, à l'opérationnalisation progressive du marché intérieur du bois et la circulaire relative aux bonnes pratiques et à la mise en œuvre de la bonne gouvernance dans le cadre du respect des exigences du Règlement Bois de l'Union Européenne.

- La consolidation de la mise en œuvre de l'Annexe 7 de l'Accord sur l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier. Aujourd'hui, environ 80% des informations prévues dans cette annexe sont déjà mises en ligne et sont régulièrement actualisées.
- La délivrance de quinze (15) certificats de légalité aux unités de transformation du bois de treize (13) sociétés forestières actives au Cameroun, de dix (10) attestations de respect des obligations environnementales (AROE) dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable et de quelques attestations de conformité aux normes du travail (ACNT) par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Ma présence effective ici, ce jour, aux travaux de cet atelier de lancement conjoint des trois projets financés par le Programme FAO-UE FLEGT constitue aussi une preuve éclatante de la ferme volonté du Gouvernement de la République du Cameroun à œuvrer pour la mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun.

Les trois projets dont nous procédons ce jour au lancement officiel de leurs activités viennent aussi conforter, consolider et densifier les actions menées dans le sens de la mise en œuvre effective de l'APV/FLEGT Cameroun.

A titre d'illustration, celui qui sera mis en œuvre par le Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique centrale (CERAD), en collaboration avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le secteur privé, est un projet pilote de renforcement des capacités d'audit interne de la conformité des titres forestiers valides et opérationnels aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun. Il vise, à terme, l'appui à la mise en conformité des entreprises forestières, des communes et des communautés gestionnaires des titres d'exploitation forestière valides aux exigences de l'APV/FLEGT Cameroun.

Ensuite, celui qui sera mis en œuvre par le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR), en collaboration le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le CERAD et l'Association ANCOVA, vise à promouvoir les demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun. Il est le prolongement d'un projet antérieur réalisé

par les mêmes acteurs et partenaires et qui a analysé l'état de la demande et de l'approvisionnement du marché domestique en sciages d'origine légale. A terme, ce projet doit élaborer et promouvoir une politique d'approvisionnement en sciages légaux auprès des consommateurs publics et privés et des entreprises du secteur des Bâtiments et Travaux Publics et contribuer à accroître la consommation domestique de sciages légaux au Cameroun.

Enfin, le projet qui sera mis en œuvre par le Département de Foresterie de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang vise à renforcer les capacités des professionnels et des apprenants des institutions de l'enseignement supérieur du Cameroun dans la mise en œuvre du Plan d'Action FLEGT et de l'APV/FLEGT Cameroun. A terme, il vise l'intégration de la gouvernance forestière dans les programmes de formation des institutions de l'enseignement supérieur au Cameroun.

Au nom du Gouvernement et du Ministère des Forêts et de la Faune, je félicite le CERAD, le CIFOR et la FASA, pour avoir bravé la redoutable épreuve de sélection des projets et bénéficié de la confiance et de l'estime de la FAO et de l'Union Européenne pour mettre en œuvre ces projets au Cameroun. Je les remercie aussi de la confiance faite au Ministère des Forêts et de la Faune pour collaborer et participer à la mise en œuvre de ces importants projets. Je les exhorte à œuvrer, comme par le passé, à la réussite de la mise en œuvre de ces projets.

De même, je remercie toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont œuvré à l'organisation et à la tenue réussie de ces travaux.

Enfin, je remercie, tout particulièrement, nos partenaires, au premier rang desquels, l'Union Européenne et la FAO, pour leur appui technique et financier constant et pour leur indéfectible soutien à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun.

Comme le dit un proverbe Camerounais, « *celui qui va à la rivière va puiser de l'eau et non casser les Calebasses* ». Nous sommes tous là pour réussir la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire. Le Cameroun l'a signé et ratifié en toute âme et conscience. Il ne fera pas marche arrière.

A vous tous, nos partenaires, j'en appelle à votre auguste compréhension. Je vous demande d'être patient et de continuer à faire confiance au Ministère des Forêts et de la Faune et au Gouvernement pour la mise en œuvre effective et la réussite de l'APV/FLEGT Cameroun.

En effet, la mise en œuvre de l'APV/FLEGT est une longue et laborieuse œuvre collective. En mettant ensemble nos intelligences, nos forces et nos énergies, nous relèverons, indubitablement, ce défi.

Je déclare ouverts les travaux de l'atelier de lancement conjoint des trois projets financés par le Programme FAO-UE FLEGT au Cameroun.

Vive la Coopération Internationale !

Vive la promotion de la Gouvernance Forestière !

Vive le Cameroun et Son Illustre Chef, Son Excellence Paul BIYA,
Président de la République et Chef de l'Etat !

Je vous remercie de votre aimable attention.